

Soyez seulement député !

Madame, monsieur, vous êtes dans la dernière ligne droite. Candidat au second tour des élections législatives, vous aspirez à siéger au Palais-Bourbon. Comme des dizaines de millions de Français, je vais aller dimanche voter pour l'un de vous. J'ai toutefois un message que je ne pourrai pas glisser dans l'enveloppe avec mon bulletin. J'use donc de la chance que j'ai de pouvoir l'exprimer ici. Ce message est simple : si vous gagnez, devenez vraiment député.

Je vous entends déjà protester. Bien sûr que vous voulez être député ! Certes. Mais vous risquez de l'être à temps partiel. Si je ne remets pas en cause la sincérité de vos intentions, j'ai toutefois observé vos prédécesseurs. A l'Assemblée, on travaille le plus souvent de mardi à jeudi. Si les restaurants voisins, qui portent de jolis noms de femme comme Tante Marguerite ou Chez Françoise, sont très courus ces trois jours, ils accueillent moins de monde le lundi et encore moins le vendredi. L'Hémicycle se vide quand les caméras s'éteignent. L'acharnement de la législation s'efface devant l'obsession de la circonscription, en particulier pour les maires. Un économiste vient de confirmer ces impressions dans un petit livre passionnant (1).

Bien sûr, je sais ce que vous pensez des économistes. Ils sont incompréhensibles, ils n'ont rien vu venir, ils parlent de tout et donc de rien, ils changent d'avis comme de chemise. J'aurais du mal à soutenir que tout cela est rigoureusement faux. Mais une nouvelle génération travaille sur des questions pointues. Ils constituent d'énormes bases de données qu'ils moulinent. Ils en tirent des conclusions solides, même si elles ne sont pas générales. Laurent Bach, professeur assistant à la Stockholm School of Economics, s'est ainsi attaqué au travail des députés. Il montre combien le mandat d'élu local pénalise le travail à l'Assemblée.

Quelques faits et chiffres. La moitié des députés est à la tête d'un exécutif local (mairie, conseil général ou région), un tiers a un autre mandat territorial. Cet ancrage est une constante en France depuis la III^e République, qui s'est accentuée sous la V^e République. C'est aussi une exception - si 83 % des députés ont chez nous un mandat local, c'est le cas de 35 % d'entre eux en Suède, 24 % en Allemagne, 3 % au Royaume-Uni et



LA CHRONIQUE
DE JEAN-MARC VITTORI

Les députés-maires ont en moyenne 674 salariés sous leurs ordres. Difficile de piloter de telles équipes par quelques SMS.

0 % aux Etats-Unis. Cette exception se retrouve dans le travail législatif. Les députés, qui sont aussi élus locaux, participent autant que les autres aux activités visibles par leurs électeurs - questions écrites aux ministères, séances de questions au gouvernement (qui ont la particularité d'être télévisées). En revanche, ils sont beaucoup moins actifs là où se fait le travail législatif le plus important. « *Un gros mandat municipal fait diminuer les présences en commission de 45 % et les interventions en séance publique de 50 %* », observe Laurent Bach. Comme le disait la députée PS Frédérique Bredin, « *les députés-maires sont tous des maires-députés* ». Bach relève qu'ils ont en moyenne... 674 salariés sous leurs ordres (sans compter Paris, Lyon et Marseille). Difficile de piloter de telles équipes par quelques SMS envoyés de Paris.

Lâchons le mot : ce cumul des mandats n'est pas normal. Bien sûr, il y a de l'argent en jeu, mais vous devez pouvoir vivre avec votre seule indemnité (7.100 euros brut par mois, avec toute une série de frais payés par l'Assemblée et un régime de retraite qui ferait pâlir d'envie n'importe quel salarié du privé). Bien sûr vous avez besoin de racines, mais elles ne passent pas forcément par un mandat. Laurent Bach montre par un graphique limpide (cf. page 93, si vous n'avez pas le temps) que la victoire aux municipales n'augmente pas la probabilité de devenir député. Bien sûr, l'exemple vient d'en haut, avec un président, François Hollande, qui a été député-maire d'une ville moyenne, Tulle, et un Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, qui a longtemps cumulé les deux fonctions pour une grande ville, Nantes. Mais c'est toujours le PS qui a décidé de limiter le cumul des mandats (lois de 1985 et de 2000, loi de 1992 sur les indemnités). « *Je ferai voter une loi sur le non-cumul des mandats* », avait promis le candidat Hollande avec toute sa prudence de radical-corrézien. Son principe devrait être simple : il est interdit de cumuler un mandat de député et un mandat exécutif local. Si vous devenez député, je sais que vous aurez du mal à voter cette loi. Mais, ensuite, vous pourrez travailler sérieusement. La France en a besoin.

(1) « *Faut-il interdire le cumul des mandats ?* », par Laurent Bach, Editions rue d'Ulm. Téléchargeable sur Internet.